

N°2026/35

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29/06/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 20

Date de la Convocation : 24/06/2026

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES RELATIF AUX ACTIONS ENTREPRISES A LA SUITE DES OBSERVATIONS EMISES PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES LORS DU CONTROLE DE LA COMMUNE D'AUXI-LE-CHATEAU DANS LE CADRE D'UNE ENQUETE REGIONALE SUR LA REVITALISATION DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de Mme Aline GUILLUY, Maire.

PRESENTS :

Aline GUILLUY – Laurent HOYEZ – Alexandra FRASER-PINTAPARIS – Arnold CLAUSSE – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Cameron GALVAIRE – Nadège KAMWA – Jean-Michel PASQUON – Nathalie GERON – Georges MOURAO – Thomas BRUNIAUX – Julie BOUDAL – Alexandre KRASNOBRODA – Teddy MEURDESOF – Cédric COURTOIS – Kévin FERRAIRA – Stéphanie CAPPE – Clémence DECRAMER – Marie DEBRAY

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Anaïs CABARET

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Bernadette FERREIRA – Sandra TARDIEU – Alexis SEPTIFORT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Cameron GALVAIRE

Madame la Maire rappelle à l'assemblée qu'un contrôle des comptes et de gestion de la commune d'Auxi-le-Château, portant sur les années 2018 et suivantes, a été ouvert par lettre du président de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) adressée le 7 juin 2024. Ce contrôle s'inscrit dans le cadre de l'enquête menée par la Chambre sur les dispositifs de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs déployés par la collectivité territoriale des Hauts-de-France.

Il est précisé que le contrôle s'est clôturé par un entretien en date du 7 octobre 2024. A l'issue, un rapport d'observations définitives et ses réponses a été reçus en mairie le 2 juillet 2025. Ce rapport ainsi que les réponses formulées par la commune ont fait l'objet d'une présentation devant le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 août 2025.

Madame la Maire précise à l'assemblée que conformément à l'article L. 243-9 du code des juridictions financières, dans un délai d'un an à compter de cette présentation du rapport devant l'organe délibérant, un nouveau rapport doit être présenté devant cette même instance. L'objet de ce rapport porte sur les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre.

Madame la Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du rapport d'observations définitives relatif aux actions entreprises en même temps que la convocation pour le présent conseil municipal. Elle expose ensuite à l'assemblée la synthèse du contenu du rapport émis par la commune en réponse à la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France.

Madame la Maire ouvre ensuite le débat au sein du Conseil Municipal. A l'issue des échanges, elle propose à l'assemblée de prendre acte du rapport et d'approuver sa notification auprès de la Chambre Régionale des Comptes.

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, le Code des Juridictions Financières ;

Vu, le rapport d'observations définitives émis par Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France et les réponses apportées par la commune d'Auxi-le-Château et la communauté de communes du Ternois, reçu en date du 2 juillet 2025 ;

Vu, la délibération N°2025/42 relative à la présentation du rapport d'observations définitives émis par la Chambre Régionale des Comptes ;

Vu, le courrier du 28 avril 2026 émis par la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France rappelant à la commune ses obligations liées à l'application de l'article L. 243-9 ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, (0 contre, 0 abstention, 20 pour) :**

- **ACTE** le rapport sur les actions entreprises par la commune à la suite des observations de la Chambre, notifiées par le rapport d'observations définitives et ses réponses reçu en date du 2 juillet 2025 ;
- **ACTE** la tenue d'un débat sur ce rapport au sein du Conseil Municipal ;
- **APPROUVE** la notification et l'envoi de ce rapport à la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France ;

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 29/06/2026

La Maire,



Aline GUILLUY